

Décision Générale colonial

Décision n° n°7 Allocation.

n°7

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 novembre 1927
Numéro JO n° 372 du 30/11/1927	Date du numéro 30 novembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

la solde mensuelle de l'ogaz Hussein Roblé, okal Issa, est portée de 130 francs à 300 francs, pour compter du 1 er novembre 1927.